



SERVICE DU GREFFE

225, Côte du Passage
Lévis, Québec
G6V 5T4

REGLEMENT NUMERO 659

"Règlement numéro 659 amendant le règlement de zonage numéro 234 de la Ville de Lévis tel que modifié, dans le but d'agrandir la zone commerciale locale Cb 67-01 à même une partie des limites de la zone commerciale Cb 57-50." (Saint-Omer/boul. de la Rive-Sud)

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} avril 1996;

Le Conseil décrète et statue par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 Le règlement de zonage numéro 234 de la Ville de Lévis tel que modifié, est amendé pour modifier le plan de zonage numéro 2 mentionné à l'article 2.1.1 de manière à agrandir la zone Cb 67-01 à même une partie des limites de la zone Cb 57-50, le tout tel qu'illustré au plan parcellaire daté du 23 février 1996 portant le numéro 96-2 joint au présent règlement comme annexe "A".

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 15 avril 1996.

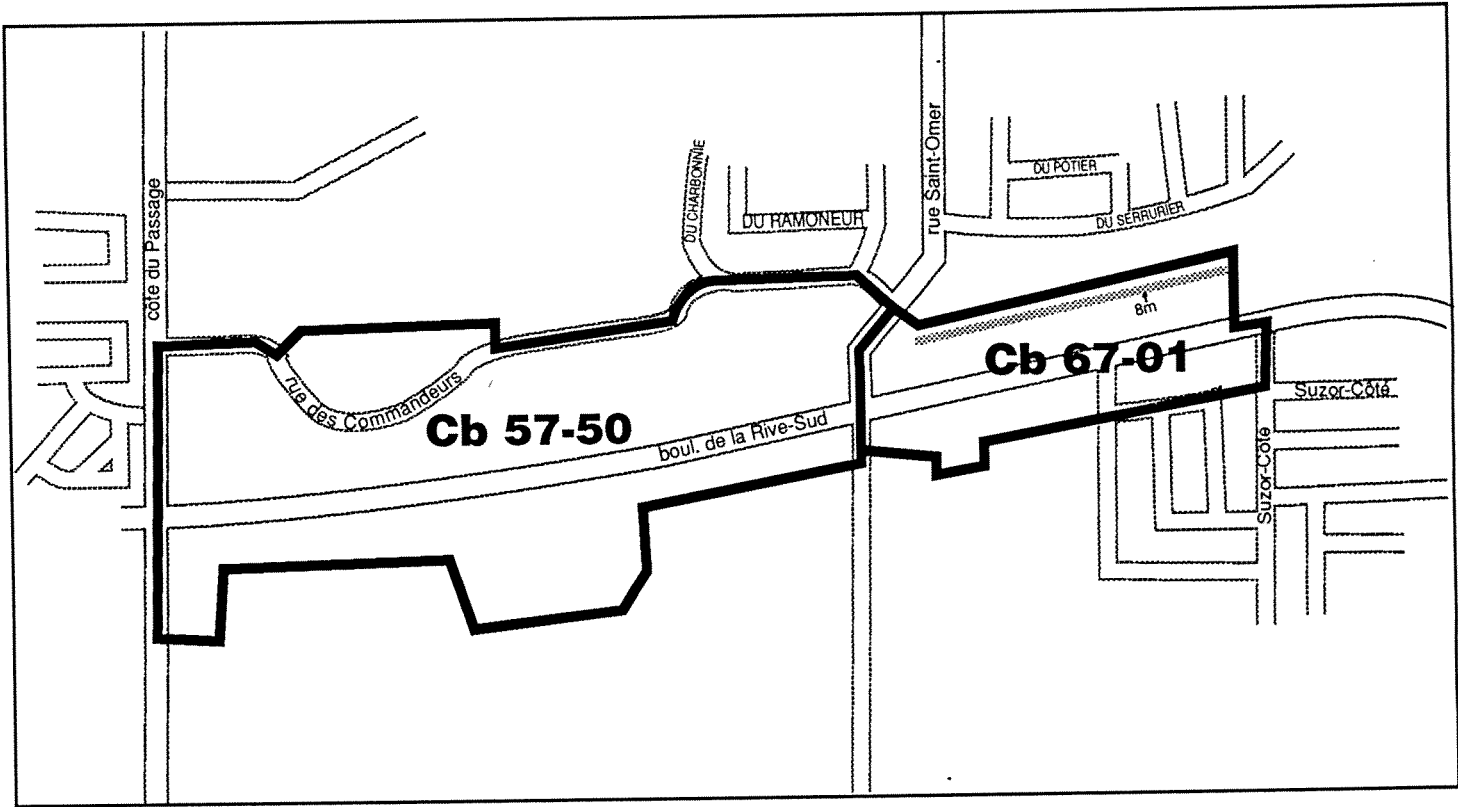
Sylvie Dionne,
greffière

Denis Guay, F.C.A.,
maire

VILLE DE LÉVIS

Règlement no.

Zone visée APRÈS modification du plan de zonage



ANNEXE A

Plan de zonage
parcellaire no: 96-2

Date: 1996-02-23

Robert Martel m. Urb.